

**Code de conduite
(Code of Conduct)**

18 août 2023

Finalité du code de conduite

Le code de conduite (Code of Conduct) définit des directives pour les activités mondiales de l'ensemble des collaborateurs¹ de la société Arbonia AG et de ses sociétés affiliées (ci-après dénommées «Arbonia»).

Principe de base

Arbonia a conscience de sa responsabilité économique, écologique et sociale vis-à-vis de ses bailleurs de fonds, de ses collaborateurs, de ses clients, de ses partenaires commerciaux, de l'État, de la société et de l'environnement. Elle est convaincue qu'un comportement éthique est indispensable à la réussite à long terme de l'entreprise. Arbonia assume sa responsabilité en adoptant un comportement éthique dans l'ensemble de ses activités commerciales.

Engagement, responsabilité, confiance et collaboration sont des valeurs auxquelles Arbonia et ses salariés sont attachés. L'application et la mise en œuvre de ces valeurs au contact quotidien avec les partenaires internes et externes font partie de la culture d'entreprise d'Arbonia, fondée sur le respect mutuel.

Intégrité dans la pratique commerciale

Respect de la législation

Il va de soi que les lois en vigueur dans tous les pays où Arbonia opère, ainsi que les normes internationales applicables et la réglementation boursière de SIX Swiss Exchange doivent être respectées.

Gouvernance d'entreprise

Une gouvernance d'entreprise efficace est indispensable pour une activité commerciale durable et fructueuse. Arbonia veille à une pratique moderne de la gouvernance d'entreprise, en assure la vérification régulière et procède aux adaptations nécessaires.

Collaboration de confiance avec les partenaires commerciaux

Arbonia entretient avec ses clients et ses fournisseurs un partenariat continu, fondé sur l'ouverture et la confiance mutuelle. Arbonia attend de ses fournisseurs qu'ils opèrent selon des principes de développement durable, qu'ils fassent preuve de responsabilité sociale et qu'ils respectent les lois et les normes en vigueur.

¹ Les membres de la direction font également partie des collaborateurs au sens du code de conduite. Lorsque ce texte fait référence aux collaborateurs, cela concerne toujours à la fois les hommes et les femmes. Cela vaut également pour toutes les autres désignations.

Concurrence loyale

Arbonia s'engage à pratiquer une concurrence loyale, fondée sur la performance. Arbonia ne se livre pas à des pratiques concurrentielles illicites et ne participe pas à des accords contraires au droit de la concurrence.

Corruption et acceptation d'avantages

Arbonia ne tolère pas la corruption, qu'elle soit active ou passive. Arbonia n'accorde pas d'avantages injustifiés aux représentants du gouvernement ou des autorités ni aux collaborateurs d'entreprises privées ou publiques dans le but d'influencer leurs décisions, et n'accepte pas non plus de tels avantages de la part de tiers. Aucune personne travaillant pour Arbonia ne peut octroyer, solliciter ou accepter des avantages injustifiés tels que des prestations ou cadeaux excessifs, c'est-à-dire dont la valeur dépasse l'usage courant. Il convient tout particulièrement d'éviter d'octroyer des cadeaux ou prestations lorsque cela pourrait influencer de manière indue des décisions commerciales ou même en donner l'impression. Tous les dons effectués par Arbonia doivent être transparents.

Conflits d'intérêts

Arbonia s'efforce d'éviter autant que possible les conflits d'intérêts de la direction et des collaborateurs. Il est attendu de tous les collaborateurs qu'ils agissent dans le meilleur intérêt d'Arbonia et qu'ils mettent de côté leurs intérêts ou bénéfices personnels. Tous les collaborateurs sont tenus de déclarer intégralement les intérêts personnels ou financiers qui peuvent entrer en conflit de manière significative avec ceux d'Arbonia.

Délit d'initié

Les délits d'initié sont inadmissibles et nuisent à l'entreprise ainsi qu'à ses actionnaires. Il est interdit aux collaborateurs d'exploiter des informations d'initié pour leur propre bénéfice, ou de les transmettre pour le bénéfice d'une autre personne.

Politique d'information

Consciente de sa responsabilité économique, écologique et sociale, la société Arbonia applique une politique d'information ouverte et transparente à l'égard de toutes les parties prenantes.

Confidentialité et protection des données

Arbonia protège ses informations confidentielles ainsi que les données personnelles et empêche leur divulgation inappropriée ou non autorisée. Pendant et après la période de leur contrat de travail, les collaborateurs d'Arbonia ne doivent pas transmettre ou utiliser les secrets de fabrication et d'affaires d'Arbonia, que ce soit en interne ou en externe. Toute collaboration avec des partenaires externes doit faire l'objet d'un accord de confidentialité approprié conclu au préalable.

Propriété intellectuelle

Arbonia protège sa propriété intellectuelle et respecte également les droits des tiers en matière de propriété intellectuelle. Arbonia attend de ses collaborateurs qu'ils fassent valoir les droits de propriété intellectuelle d'Arbonia, qu'ils les protègent et qu'ils les utilisent de manière responsable.

Sécurité des produits

Arbonia répond de la qualité et de la sécurité de ses produits. Arbonia garantit que les clients peuvent faire confiance aux produits d'Arbonia en raison de leur fiabilité, de leur qualité et de leur performance. Tous les produits d'Arbonia doivent être conformes aux normes nationales et internationales fixées par la loi ainsi qu'aux directives internes en matière d'assurance qualité.

Responsabilité envers les bailleurs de fonds

Rendement approprié

Arbonia a conscience de sa responsabilité vis-à-vis des bailleurs de fonds privés et institutionnels. Elle s'efforce de verser à ses bailleurs de fonds une rémunération appropriée pour leur investissement et pour le risque encouru. Les décisions d'Arbonia ne sont toutefois pas orientées vers l'obtention de profits à court terme, mais vers le bien-être durable et à long terme de l'entreprise.

Responsabilité envers les collaborateurs

Collaboration respectueuse

L'engagement des collaborateurs et la possibilité de développer leurs compétences sont indispensables pour le succès d'Arbonia sur le long terme. C'est pourquoi Arbonia veille tout particulièrement à ce que les collaborateurs de

tous les pays travaillent ensemble dans le respect, l'équité, la courtoisie, l'honnêteté et la confiance.

Développement des collaborateurs

Arbonia attache une grande importance à la création d'un environnement de travail stimulant. Cela comprend des postes de travail modernes, des offres de formation et de formation continue spécialisées ainsi que la promotion individuelle et la planification de carrière.

Non-discrimination

L'égalité des chances est une valeur centrale pour Arbonia. Arbonia évalue ses collaborateurs en fonction de leurs performances, de leurs compétences et de leur comportement. Arbonia ne tolère aucune discrimination ni aucun harcèlement, que ce soit en raison du sexe, de l'ethnie, de la religion, de l'origine nationale, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'état civil ou de toute autre caractéristique protégée par la loi.

Santé et sécurité au travail

Arbonia cultive le bien-être physique et psychologique de tous ses collaborateurs. Ils ont droit à des conditions de travail qui garantissent leur santé et leur sécurité.

Partenariat social

Arbonia encourage le dialogue entre les collaborateurs et Arbonia s'engage dans un partenariat social concret avec les collaborateurs et leurs représentants.

Responsabilité envers la société

Dialogue avec la société

Arbonia reconnaît l'importance de la collaboration avec les autorités et les entités sociales concernées pour la prospérité de l'entreprise et l'application de son éthique commerciale. Elle s'efforce de cultiver un dialogue permanent avec les représentants des autorités et des entités sociales.

Droits de la personne et travail des enfants

Arbonia a conscience de la responsabilité qu'implique son activité à l'échelle mondiale en ce qui concerne le respect des droits de la personne, et plus particulièrement en ce qui concerne la problématique du travail des enfants. Dans tous les pays où l'entreprise est active, elle respecte la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ainsi que d'autres normes internationales pour la protection des droits humains.

Responsabilité envers l'environnement

Normes environnementales

Arbonia a conscience de l'impact écologique de ses activités commerciales. Elle respecte les normes locales et internationales en matière de protection de l'environnement et s'efforce d'améliorer en permanence son bilan environnemental.

Utilisation respectueuse des ressources

Arbonia mène toutes ses activités – de l'approvisionnement au traitement des déchets en passant par la production – de façon à maximiser la préservation des ressources et à réduire autant que possible les émissions polluantes. Avec ses produits et ses solutions, Arbonia s'engage pour une gestion économique et écologique responsable de l'environnement.

Responsabilité et mise en œuvre

Ce code de conduite est contraignant pour tous les collaborateurs d'Arbonia. Chacun d'entre eux est personnellement responsable du respect et de la mise en œuvre des différentes dispositions qu'il contient. Les supérieurs hiérarchiques donnent l'exemple et leur comportement illustre le code de conduite. Ils veillent à ce que le code de conduite soit communiqué à tous les collaborateurs, et à ce que ces derniers l'assimilent et le mettent en œuvre.

Arbonia a développé ce code de conduite dans ses directives et ses règlements internes. Elle surveille le respect du code de conduite, des directives et des règlements et les adapte si nécessaire.

Tous les collaborateurs d'Arbonia sont invités à signaler les infractions au code de conduite et aux directives et règlements internes fondés sur le code de conduite dont ils ont connaissance. Pour juger si un certain comportement pourrait constituer une infraction au code de conduite, les collaborateurs doivent appliquer des critères éthiques et moraux raisonnables et se laisser guider par le bon sens. Les us et coutumes spécifiques au pays concerné doivent également être pris en compte. Aucune marge d'appréciation ne peut être laissée en cas de violation de la loi.

Des services de renseignement internes sont disponibles pour signaler les infractions. Les collaborateurs des sociétés du groupe ayant leur siège dans un pays de l'UE peuvent également s'adresser à(aux) cellule(s) de renseignement gouvernementale(s) désignée(s) par le pays concerné. Les collaborateurs qui signalent de bonne foi des infractions bénéficient du plein soutien d'Arbonia et n'ont pas à craindre de conséquences négatives. Les signalements abusifs resteront sans effet et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires.

Toute infraction au présent code de conduite se soldera par des conséquences disciplinaires. Les infractions à la loi peuvent en outre entraîner des conséquences pénales et civiles pour les collaborateurs, par exemple des actions récursoires et demandes de dommages et intérêts.

Aide et interlocuteurs

Arbonia encourage tous ses collaborateurs à demander conseil à leur supérieur hiérarchique, à la direction, au directeur de division ou au directeur du conseil de conformité en cas de doute concernant l'application du code de conduite ou des directives et règlements internes qui en reprennent les principes.

Arbon, le 18 août 2023

Arbonia AG

Le président exécutif du conseil d'administration



Alexander von Witzleben

La secrétaire du conseil d'administration



Andrea Wickart